

Planification et programmation de l'action publique en matière d'habitat

Pour accompagner les intercommunalités dans l'analyse des grands enjeux de la Guadeloupe en matière d'habitat, la DEAL a lancé une étude réalisée en 2012/2013 et actualisée en 2014 visant à établir un diagnostic et à faire ressortir les enjeux stratégiques à l'horizon 2020 en matière d'habitat.

[Pour en savoir plus](#)

Plan départemental de l'Habitat

Le plan départemental de l'habitat est adopté pour 6 ans par les acteurs publics de l'habitat (État, Conseil général et les groupements de collectivités territoriales compétents) pour coordonner leurs politiques et leurs actions en la matière à l'échelle de la Guadeloupe.

Les acteurs guadeloupéens en sont à la phase de réflexion alimentée par l'étude précitée.

Programme local de l'Habitat

1. Principe général

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation sur 6 ans. Il définit et précise les modalités de mise en œuvre des politiques de l'habitat à l'échelle d'une intercommunalité.

2. État d'avancement en Guadeloupe

L'adoption d'un PLH est obligatoire pour :

- les communautés d'agglomération (compétence habitat obligatoire) :
- les communes de + de 20.000 habitants n'appartenant pas à un EPCI : toutes les communes de Guadeloupe font partie d'un EPCI.

Fin 2015, une communauté d'agglomération est bien avancée, une autre se lance

- Communauté d'agglomération Cap Excellence (Abyes / Baie-Mahault / Pointe-à-Pitre) : document en cours de réalisation (étude préalable en cours).
- CA Nord Grande-Terre : la procédure est lancée
- CA Nord Basse-Terre : pas de délibération à ce jour
- CA Grand Sud Caraïbe : pas de délibération à ce jour
- CA « Riviera du Levant » : pas de délibération à ce jour.